

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2025

---

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -  
(N° 439)

**AMENDEMENT**

N° AC32

présenté par

Mme Lepvraud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 3**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« demander à ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, les député·es du groupe LFI-NFP proposent une réécriture de l'article 3 afin qu'il garantisse aux enseignant·es la possibilité d'être formés à la prise en charge des élèves en situation de handicap.

Cet article, en prévoyant la seule possibilité pour les enseignant·es de demander de participer à une formation qui ne leur soit pas spécifiquement destinée, ne peut résoudre le manque de formation des enseignant·es. Pire encore, le dispositif n'assure même pas aux enseignant·es qui voudraient y participer qu'ils l'obtiennent, puisque l'article prévoit seulement qu'ils puissent en faire la demande.

La Cour des comptes l'explique dans son récent rapport sur « L'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap » : « l'offre de formation est étoffée mais est largement sous-utilisée », une

situation qu'elle juge « préoccupante au regard de l'enjeu que constitue l'inclusion scolaire et des attentes très fortes des enseignants en la matière ».

Pour l'ensemble de ces raisons, nous proposons par cet amendement de garantir aux enseignant-es qui le souhaitent la possibilité de participer à ladite formation.